



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Recevable
au Greffe
du Tribunal de l'Entreprise
de Charleroi



23129148

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

29 SEP. 2023

Le Greffier

N° d'entreprise **0632 638 255**

Nom

(en entier)

(en abrégé)

AC BATIMENT

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue du Châtelet 119 à 6030 Marchienne-au-Pont**

Objet de l'acte : **Modification du siège social**

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société à responsabilité limitée AC BATIMENT, ayant son siège social Rue de Châtelet, 119 à 6030 MARCHIENNE-AU-PONT, immatriculée à la Banque Carrefour des entreprises sous le numéro 0632638255, tenue le 17 Août 2023.

Monsieur Toumgoyev Aslanbek est seul actionnaire de la société. Aucune formalité de convocation ne s'impose.

La séance est ouverte à 11h.

I Ordre du jour

Monsieur Toumgoyev Aslanbek expose ce qui suit :

• La présente assemblée a été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

o Changement de l'adresse du siège social

II Décisions

• Changement de l'adresse du siège social

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège social de la société à la Chaussée de Gilly 23, 6040 Jumet.

L'assemblée générale donne procuration à Monsieur Hugues TENRET domicilié Rue du Point d'arrêt 39 à 6120 Ham-sur-Heure afin d'effectuer toute formalité auprès du tribunal de l'entreprise pour faire publier l'acte de constitution au moniteur belge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures, après lecture, approbation et signature par les membres du bureau du présent procès-verbal.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/10/2023 - Annexes du Moniteur belge